

RÈGLEMENT JEU CONCOURS FACEBOOK

« PLAISIRS SUCRÉS »

Art.1 La société Cactus S.A. organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé

« Gagnez un panier de plaisirs sucrés ».

Art.2 Le concours aura lieu le **10.04.-14.04.2024** (inclus) sur la plateforme Facebook de Cactus Letzebuerg à l'adresse

<https://www.facebook.com/CactusLetzebuerg/> et sur la plateforme Instagram cactusletzebuerg à l'adresse <https://www.instagram.com/cactusletzebuerg/>

Art.3 La participation au concours est ouverte à tout public résidant dans la Grande Région et ayant atteint l'âge de 18 ans, à l'exclusion des personnes juridiquement liées de façon directe ou indirecte à la direction de l'Organisateur Cactus S.A. ou à l'une de ses filiales, soit tout membre (et sa/son conjoint(e)) de la direction, chef de service, acheteur, équipe gérant POS, employé du service marketing et de l'agence de publicité Createam S.A.

Art.4 Sur la plateforme Facebook le concours consiste à :

- ✓ Partager cette publication sur votre mur
- ✓ Suivre la page « Cactus Lëtzebuerg »
- ✓ Taguer dans les commentaires 2 personnes avec lesquelles vous souhaitez grignoter ces sucreries.

Sur la plateforme Instagram le concours consiste à :

- ✓ Partager cette publication dans votre story
- ✓ Suivre la page « cactusletzebuerg »
- ✓ Taguer dans les commentaires 2 personnes avec lesquelles vous souhaitez grignoter ces sucreries.

La participation au jeu est permise à toute personne physique d'être préalablement en détention d'un compte Facebook ou Instagram car la participation au jeu se fait sur la plateforme Facebook ou Instagram. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Art.5 Une seule participation par personne et par adresse physique sera autorisée.

Art.6 12 gagnants seront tirés au sort parmi toutes les participations. Seront considérés comme gagnants, les personnes ayant participé au jeu-concours suivant les modalités de l'article 4.

Art.7 Les gagnants recevront un message privé sur la plateforme de participation. Si à la suite au message privé, les gagnants ne se manifestent pas avant la semaine qui suit, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Art.8 Les gagnants seront avertis personnellement par courrier électronique. En participant à ce concours, vous marquez votre accord que nous publions votre nom sur notre page Facebook au cas où vous êtes gagnant.

Art.9 Les organisateurs mettent en jeu :

12x un lot de produits des marques Bahlsen, Pick Up et Leibniz

Art.10 Il ne sera attribué qu'au maximum un prix par personne et par adresse physique.

Art.11 Les valeurs indiquées dans les communications du concours (affiches, flyers, règlement et autres) peuvent être sujets à modification. Les gains sont définis et négociés en interne par les organisateurs. Ils ne correspondent pas forcément

aux offres disponibles au grand public, et de ce fait n'ont pas les mêmes conditions et valeurs.

Art.12 Les prix ne peuvent être ni monnayés, ni échangés. Les prix ne pourront pas être envoyés par courriels. Le gain sera à récupérer dans l'un des magasins « Cactus » que vous aurez choisi. Si le gagnant ne récupère pas son gain 10 jours après avoir reçu la lettre gagnante, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Art.13 Il n'y aura pas de communication téléphonique ni de correspondance ni de commentaire concernant ce jeu-concours pendant la durée du concours.

Art.14 Aucune réclamation écrite ou verbale au sujet du jeu ne sera acceptée.

Art.15 La participation à ce jeu implique automatiquement l'acceptation du présent règlement et n'autorise aucun recours en justice.

Art.16 Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs pseudonyme Facebook ou Instagram, leurs noms et photos pour la publicité et l'annonce des résultats, ceci sans aucune compensation.

Art.17 Les données collectées seront exclusivement destinées à la société Cactus S.A. et aux sociétés partenaires du concours pour les besoins de la gestion du présent concours. Par ailleurs, les participants gagnants autorisent la société Cactus S.A. et les sociétés partenaires du concours à utiliser leurs données personnelles à des fins d'envoi, par courrier postal ou e-mail, d'informations concernant l'organisation du jeu (invitation à la remise des prix, envoi d'informations sur le concours et la réception des gains, et autres).

Conformément à la loi du 25 mai 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les participants jouissent d'un droit d'accès, de correction et de retrait des données, ainsi que du droit de s'opposer à l'utilisation de celles-ci après finalisation du concours, lequel droit est à exercer à l'adresse suivante : service.clients@cactus.lu.

Art.18 Les sociétés organisatrices tiennent à préciser que, ni Facebook, ni Instagram, ni Apple ne sont impliqués dans l'organisation du concours et n'en sont pas sponsor.

Art.19 Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le Jeu, par annonce dans la presse ou sur le site www.cactus.lu seront considérés comme des annexes au règlement.

Art.20 Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder ou de falsifier des bulletins de participation.

Art.21 Les organisateurs sont dans le droit d'annuler une participation si la participation porte atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Art.22 Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsables, si par suite d'un cas de force majeure ou tout autre cause fortuite, indépendante de leur volonté, le jeu devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas une annonce serait faite par voie d'affichage dans les points de vente.

